LETTRE ADRESSÉE

AUX HABITANTS DE LA PAROISSE DE SAINTE CROIX DE LA VILLE DE NANTES, EN BRETAGNE

PAR M. CLAIR-PIERRE DE LAVILLE

Prêtre - Docteur en Théologie prieur - Curé de Cette Paroisse & de la Madeleine en Bois, son annexe, & député De l'Université de Nantes auprés du Roi & des états généraux du Royaume De France.

DE L'IMPRIMERIE

D'UN AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

LETTRE ADRESSÉE

AUX PAROISSIENS DE SAINTE CROIX DE NANTES PAR LE PRIEUR-CURÉ DE CETTE PAROISSE (1)

Depuis plus de deux mois, Nos Très Chers Freres, Nous ne vous avons point fait entendre Notre Voix. Jnſtruits que la très grande Majorité de nos Paroiſſiens demeuroit fidéle aux vrais principes de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, et inviolablement attachée aux ſeuls Paſteurs *légitimes*, nous en avons rendu graces au Seigneur, et nous ne ceſſerons de le ſupplier de conſerver dans leurs coeurs des ſentimens auſſi précieux. Nous n'avons cependant pas un ſeul inſtant perdu de vue, ſuivant le précepte de l'Apôtre (2) l'engagement que nous avions pris, de vous avertir par tous les moyens qui pourroient dépendre de nous, de tous les piéges que l'on s'éfforceroit de tendre à votre Religion, mais nous avons cru devoir attendre le dénouement des grands événemens dont vous avez tous eu connoiſſance, avant de vous communiquer nos réflexions ſur des objets auſſi importants.

(1) C'est la troiſieme lettre imprimée que le Prieur de Sainte croix a adreſſé aux Nombreux habitants de ſa paroiſſe, depuis que, *pour aſſurer ſa vie*, il s'eſt vû, avec douleur, forcé de s'en ſéparer. Ces deux lettres qui n'entroient dans aucun des détails relatifs á la *révolution*, avoient pour objet d'expoſer à ſes paroiſſiens les motifs de ſa rétraite *forcée*, de les engager à teſter inviolablement attachés á la foi catholique, et á leurs ſeuls *légitimes* paſteurs, & de leur préſcrire les regles qu'ils étoient tenus de ſuivre dans ces malheureuſes circonſtances. Il en avoit laiſſé une autre, au moment de ſon départ, qui n'a pas été imprimeé, parcequ'elle ſe trouva chéz l'imprimeur qui fût chaſſé de la ville, pour avoir été ſurpris imprimant á Nantes les deux Brefs du Souverain Pontife que *le zele* des adminiſtrateurs empêchoit de pénétrer dans cette grande ville.

(2) Clama, ne ceſſes, quaſi tuba exalta vocem tuam, & annuntia populo meo ſcelera eorum et domui Jacob peccata eorum.

L'acceptation d'un assemblage monstrueux de Loix aussi bisarres et impolitiques, qu'elles sont injurieuses à la Religion et à la Monarchie, énoncée par le Roi d'une manière solemnelle en apparence, qui, si elle étoit libre et volontaire, étonneroit l'Europe entiére, et consterneroit tous les vrais chrétiens et les fideles sujets du Roi, ne nous permet pas de garder un coupable silence. Nous vous devons, dans une circonstance si allarmante, les consolations, les avis que vous avez droit d'attendre de nous, et que nous ne pourrions vous refuser, sans manquer au plus impérieux de nos Devoirs.

Nous nous sommes souvent représenté N.T.C.F. votre surprise et votre douleur, et nous compatissions à vos justes allarmes, lorsque vous fûtes informés que le Bon Roi avoit accepté purement et simplement, une Constitution déteſtable, qui, aprés avoir compromis, bouleversé l'état et la fortune de la majorité des habitants du Royaume, et réduit le peuple à la plus affreuse misere, veut enlever encore à *tous* les François un trésor bien plus précieux, celui de LA FOI que nous avons reçue de nos ancêtres, et que nous devons transmettre à nos descendants.

Nous vous entendions élevant vos voix vers le Ciel : et invoquant le Dieu de vos peres avec cette ferveur et cette confiance qui animent les prieres des vrais fidèles, vous lui disiez dans toute la sincerité de votre coeur, qu'allons nous devenir, Grand Dieu, si vous ne soutenez notre foiblesse ! placés au milieu d'une foule *d'intrus* et *d'apostats* qui emploient les moyens les plus séduisants, et les plus odieux pour nous faire abandonner les vrais principes de notre Foi, en nous engageant, en nous sollicitant, en nous forçant même de communiquer avec eux *dans les choses spirituelles*, éloignés de nos *véritables* pasteurs à qui il n'est plus permis de nous faire entendre leurs voix, que nous ne pouvons même consulter sans compromettre leur existence et la nôtre, nous avons besoin de cette force, de ce courage, de cette vertu à toute épreuve que vous accordâtes aux prémiers chrétiens, et qui, leur faisant affronter les tourmens, les aidoit à soutenir le plus glorieux martire ; Nous vous les demandons, ô Dieu Tout puissant, ces vertus héroiques pour nous, et pour tous nos compatriotes, parcequ'elles seules peuvent nous rendre inébranlables au milieu des écueils et des dangers dont nous sommes de toutes parts environnés ; et nous osons esperer de cette misericorde infinie dont vous avez fait si souvent ressenti les effets à notre malheureuse Patrie, que vous ne permettres pas que la plus belle

portion de votre héritage chéri, devienne la proie du Schiſme et de l'Héréſie.

Tels ſont, N.T.C.F., les voeux que vous adreſsiez au Ciel dans ces malheureuſes circonſtances, et dans les quels vous devez perséverer pendant tout le tems que durera la persécution cruelle ſi *évidament* intentée contre l'Egliſe de France.

Mais vous le ſçaves, N.T.C.F., la Priere n'eſt pas le ſeul moyen que N. S. J. C. nous ait laiſsé pour nous prémunir contre les tentations et les dangers plus ou moins imminents aux quels nous ſommes exposés dans cette terre d'exil. *Orate*. Il veut que nous y ajoutions la plus éxacte Vigilance. *Vigilate*: et jamais cette Vigilance, cette attention ſcrupuleuſe à ne pas vous laiſſer séduire par des apparences trompeuſes, ne fût plus néceſſaire et plus importante. Les ennemis de la Religion et de la Monarchie, qui ſont les vôtres, et qui couvrent anjourdhui toutes leurs noirceurs du voile séduisaut de la ſoumiſſion aux intentions d'un Roi qu'ils ont, par continuation, l'inſolente témérité de tenir captif dans la Capitale, ne manqueront pas d'éxalter à vos yeux l'aſſentiment *forcé* de cet infortuné Prince, à ce qu'ils appellent *la Conſtitution*, et ſous le ſpécieux prétexte d'entrer dans les vues du Monarque, auquel vous avez voué amour et fidélité inviolables, ils vous ſolliciteront, ils vous ménaceront, ils vous tourmenteront pour vous forcer de vous rapprocher des *faux* paſteurs, et vous rendre ainſi coupables du crime de Schiſme et d'Héréſie: mais nous attendons de vous, N.T.C.F., avec le ſecours de la grace de Dieu que nous ne ceſſons de ſolliciter en votre faveur, que vous ſoutiendrez ce nouveau choc avec la même conſtance, et que la fidélité inébranlable que vous avez monſtré jusqu'ici, ne chancellera pas à la vue d'un piége dont nous allons, ſi vous voulez ſuivre notre raiſonnement, vous découvrir clairement toute la noirceur .... Ou le Roi a accepté la Conſtitution *purement et ſimplement*: Ou il y a été forcé pour prévenir des malheurs que vous preſſentez ſans doute, et dont je me donnerai bien de garde de vous faire ici le détail. Dans les deux cas, vous devez ſuivre les lumiéres de votre conſcience, et reſter attachés à votre Foi et à vos ſeuls Paſteurs Légitimes.

Et d'abord, N.T.C.F., Si le Roi avoit accepté, ce que je vais ſous peu démontrer impoſſible, s'il avait accepté Librement la Conſtitution, vous ſeriez tenus de lui refuſer l'obéiſſance dans tous les objets relatifs à la Foi Catholique, parcequ'il eſt des cir-

conſtances, et c'est ſurtout en matiere de Religion, ou l'on eſt plus obligé d'obéir à Dieu qu'aux hommes (1). Or qui peut douter, car, ici, N.T.C.F., graces à la bontè de notre Dieu, le piége eſt trop visible pour échapper aux moins clair-voians, qui peut douter que notre ſainte Religion ne ſoit directement attaquée dans la Conſtitution Impie, Hérétique, Schiſmatique, préſentée au peuple françois (2)? qui peut douter que le coté gauche de cette trop fameuſe aſsemblée n'ait eu la criminelle intention de renverſer, d'anéantir, de détruire la Religion Catholique en France? Pour vous en convaincre, ſuivons la dans ſes opérations depuis le commencement de ſes ſéances, Soyons de bonne foi, N.T.C.F., ſoyons ſans prévention, il y va de votre ſalut éternel.

Et dans le vrai, n'eſt ce pas pour parvenir à cette fin détestable que cette criminelle (3) aſſemblée commença ſes exploits, par employer les plus affreux moyens, pour affoiblir, ébranler, et étouffer dans le coeur des peuples, cet attachement, cet amour innés pour leur Religion, pour leur légitime Souverain, pour tous les miniſtres de l'Evangile? Ne l'avons nous pas vu enconſéquence faire imprimer et répandre avec profuſion dans tous les papiers publics, toutes les horreurs imaginables contre la Religion Catholique, contre l'Egliſe, & contre ſes miniſtres mêmes les plus reſpectables? N'at-elle pas, dans le même tems, fait répandre des horreurs d'un autre genre contre le bon Roi qui, au ſçu de tout le Royaume, n'avait convoqué les Etats Généraux, que pour troûver plus ſurement les moyens les plus propres de ſoulager ſes peuples, et contre ſon Auguſte Compagne qui a, dans ces tems malheureux, donné à l'Europe entiére des preuves éclatantes d'un Héroiſme que les ennemis du Trône eux mêmes, n'ont pû s'empêcher d'admirer.

(1) Oportet obedire Deo magis quam hominibus. act. cap. 5. 29.

(2) Nous avons jugé inutile de répéter ici les preuves qui démontrent, que la Conſtitution du Clergé attaque directement la foi: elles ſont expoſées de la maniere la plus frappante dans les Breſs du Pape et dans les lettres paſtorales de Ngrs les Evêques de France.

(3) Quand nous parlons *de l'aſſemblée*, on nous rendra sans doute aſſés de juſtice pour croire que nous n'entendons pas confondre avec le Parti des ſéditieux, le Corè de la Droiture, auquel nous ſcavons, avec toutes les perſonnes vraiment attachées à la Religion et au Roi, rendre l'hommage immortel que lui ont mérité son Courage, sa Conſtance, sa Fermeté, et son Dévouement Abſolu á la Choſe Publique.

N'avons nous pas vu les grandes Municipalités vendues à l'Aſſemblée, authoriſer, au moins par leur ſilence, les rédacteurs impies de leurs Journaux de Correſpondance, à publier dans tous les *Départemens* les mêmes atrocités? N'eſt ce pas elle ſeule qui a armé, dès le principe, une foule de ſcélérats contre le Roi, contre le Clergé, contre la Nobleſſe, contre les Magiſtrats, & qui les a excité à commettre contre eux des atrocités de toute eſpece, dont la penſée ſeule fait horreur? Ne l'avons nous pas vu enſuite refuſer, avec une ſcandaleuſe opiniatreté, de reconnoitre la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, pour la Religion de l'Etat, quoique *tous* les Cahiers des *trois ordres* lui en euſſent imposé la Loi la plus formelle? Ne l'avons nous pas vu encore, toujours contre le voeu de ſes commettants, anéantir et proſcrire *pour jamais* du Royaume de France, les Voeux Solemnels de Religion (1)? N'a-t-elle pas défendu aux françois, quoique Catholiques-Romains, de reconnoitre la Primatie, la Superiorité, la Juriſdiction du Souverain Pontife, quoique cet article tienne *eſſentiellement* à la Foi? Ne s'eſt-elle pas ingérée de donner au Clergé de France une Conſtitution *prétendue* civile, dans la quelle elle ſe fait un criminel plaiſir de culbuter, de bouleverſer, d'anéantir toutes les Loix, toutes les Régles, tous les Principes Orthodoxes que l'Egliſe Gallicane avoit conſervé dans toute leur pureté, depuis plus de quatorze cents ans? Ne l'a-t-on pas vu enſuite, glorieuſe de ſes préméra triomphes, aſſujéttir tous les miniſtres néceſſaires ou utiles au culte divin, à ce trop Fameux Serment auquel on ne peut plus tenir *ſans apoſtaſie*, ſurtout depuis que la voie du Souverain Pontife, unie à celle des Légitimes Evêques, s'eſt fait entendre d'une maniere ſi claire, ſi préciſe et ſi authentique? Ne l'a-t'on pas vu encore, profitant toujours de ſes funeſtes ſuccès, animer un peuple aveugle & trompé,

(1) L'aſſemblée annonce dans le préambule de son décret impie contre les Voeux de religion, qu'il y avoit beaucoup de réformes à faire dans les cloîtres de France. Si elle avoit eu des vûes pures et religieuſes, elle eut propoſé les réformes à faire a l'egliſe qui ſeule avoit le droit de prononcer. Mais elle n'eut pas anéanti *comme ineonſtitutionels*, les voeux ſolemnels, qui, depuis l'établiſſement de la religion catholique, ſont regardés, avec raiſon, par tous les fideles, comme la perfection des Conſeils Evangéliques. Ainſi ses intentions perfides paroiſſent ici au plus grand jour.

contre ceux qu'il avoit, à ſi juſte titre, regardé juſqu'ici comme ſes nourriciers et ſes peres, & faire hardiment deſcendre de leurs chaires, par des moyens les plus infâmes et les plus inouïs, près de cent trente Evêques, plus de 40. mille Curés, qu'elle a eu la criminelle témérité de faire remplacer par autant d'intrus, de ſchiſmatiques, et de ſacriléges uſurpateurs? Ne ſçait-on pas que ce n'eſt que par ſes ordres que l'on a chaſſé de leus cloitres une foule de religieux édifiants, de ferventes religieuſes, qui, par la bonne odeur de leurs vertus, et la pureté de leurs voeux, ont-peutêtre mille fois, écarté de la france, les fléaux de toute eſpéce ſuſpendus ſur les têtes coupables de ſes habitants? Ne Sçavez-vous, pas, et n'en avez vous pas été vous mêmes les témoins, quil eſt defendû aujourdhui en France de ſévir contre ceux qui ſe livrent aux excés les plus repréhenſibles contre les perſonnes conſacrées au ſervice du ſeigneur, tandiſqu'on traine dansles priſons, quón menace des ſupplices les plus cruels et les plus honteux, tous ceux et celles qui veulent par leurs leçons et leurs exemples, prémunir un peuple séduit contre les piéges, que l'on tend de toutes parts à ſa religion et à ſa credulité? Que ne pourrions pas ajouter, Nos Trés Chers Fréres, ſi les bornes que nous nous ſommes préſcrites dans cette Lettre, nous permettoient de vous remettre ſous les yéux toutes les Nouveautés, toutes les Opinions, toutes les Loix auſſi Irreligieuſes et Impies, que Ridicules, et Impraticables, que l'on a vu ſortir de ce Repaire d'hommes évidamment inſpirés par l'eſprit de Ténébres? Dires-vousque c'eſt le reſpect & l'amour pour la Religion qui lui a inſpiré de faire inhumer l'impie Mirabeau dans l'égliſe et prés de la châſſe de ſte Geneviéve, la glorieuſe Patrone de Paris? Eſt-ce l'eſprit de religion qui lui a fait ordonner qu'on fit dans tout le Royaume, l'éloge funébre du plus ſcélérat des hommes, dans les temples conſacrés au culte d'un Dieu qu'il ne connût, que pour l'inſulter? Nous dira-t-on auſſi que c'eſt ſon zele pour cette Religion Sainte qui lui a fait recevoir avec plus d'honneur qu'on n'en accorde au St. des Saints, et placer dans la même Egliſe de Sainte Géneviéve, les reſtes empoiſonnés du Déiſte le plus décidé, le fameux Voltaire, dont les ouvrages malheureuſement trop connus et trop répandus en France,ont haté cette monſtrueuſe Anarchie qu'on appelle *révolution*, qui ne laiſſe plus ſubſiſter dans un Empire *jadis* ſi brillant, ni Foi, ni Loi, ni Loyanté, ni Honneur, ni Tranquillité, ni Sureté Publique, & qui rend aujourdhui aux

yeux des Etrangers, les François, cette Nation n'a guéres si Douce et si Aimable, des Etres plus Mépriſables et plus Exécrés que ne le furent jamais, les Barbareſques les plus cruels et les plus Inhumains? Eh, quelles réfléxions accablantes pour toute ame honnête et religieuſe, ne préſente pas le déteſtable choix que l'on a fait d'une foule d'eccléſiaſtiques ignorants et vicieux, de moines *doublement apoſtats* qui, il y a quelques mois, étoient à ſi juſte titre, voués au mépris public, pour remplacer de dignes & reſpectables paſteurs, des eccléſiaſtiques éclairés et verteux qui travailloient avec autant de zele que de ſuccés, au ſalut des ames rachetées au prix du ſang d'un Dieu! Ah, N.T.C.F., ſi les ſentimens de la Religion, de l'Honneur ſeul et de la Loyauté eut dirigé la conduite de cette Aſſemblée, que n'empêchoit-elle, puiſqu'elle etoit toute puiſſante, les infamies qu'elle a au contraire fait publier, avec une ſcandaleuſe affectation, contre le Bon Roi, lors de ſon évaſion, et contre un des plus Saints, des plus Eclairés, des plus Grand Pontifes que le Ciel ait donné à ſon égliſe PIE VI., qui, depuis qu'il eſt aſſis ſur la chaire de Saint Pierre, a montré dans toutes les circonſtances, et particuliérement dans les déplorables affaires de la France, autant de Prudence et de Charité que de Zéle et d'Energie (1).

Permettez que nous vous le demandions maintenant, N.T.C.F., N'eſt ce pas l'a lápperçu trop fidéle d'une partie des forfaits dont s'eſt rendue coupable cette infame majorité de vos repréſentants, parjures à leurs ſermens. N'eſt ce pas lá le ſpectacle

(1) Nous n'avons jamais pû Concevoir, nous en faiſons ici l'aveu, comment il a pu ſe faire que les ambaſſadeurs réunis de toutes les puiſſances etrangeres n'aient pas témoigné *autentiquement* le juſte mécontentement qu'ont dû exciter en eux les vils excés commis à paris et dans les provinces contre le ſouverain pontife, à l'occaſion des Brefs que le zéle le plus pur avoit dicté. Nous concevons encore plus difficilement que ces mêmes ambaſſadeurs n'aient pas réclamé contre l'invaſion d'*avignon* ; et du *Comtat venaiſſin*. Le Pape eſt un des ſouverains de l'europe : nous en avons dit aſſez. Mais il faut croire que le delire du peuple francois qui s'eſt communiqué á tous ceux qui ſouloient les terres de la france, et a ceux mêmes qui avoient le plus grand intérét á ſe préſerver de la contagion, les a empêché d'appercevoir les ſuites terribles qui peuvent réſulter d'une conduite auſſi reprehenſible, et auſſi contraire aux droits et a l'honneur des Souverains.

vraiment affligeant qu'offrent à l'univers étonné, les abſurdes décrets de ce Senat infernal : enfin n'eſt-ce pas là autant de coups mortels, autant de plaies profondes, et peut être bientôt incurables, qu'il a porté à la Religion, à l'Egliſe de France, et à la Monarchie (1)? Et vous douteriez encore de ſes éxécrables intentions, et du projet qu'il a eu d'anéantir parmi nous la Religion de nos peres! Et vous n'auriez pas de honte de vous attacher à une Conſtitution appuyée ſur de ſemblables baſes! Et vous conſentiriez à reconnoître pour vos paſteurs les hommes pervers qui ont *juré* d'adopter, de prôner, de prêcher des principes auſſi révoltants! Et vous approuveriez les moyens barbares, et féroces dont on s'eſt ſervi, et dont on ſe ſert encore tous les jours, pour accréditer et perpétuer, s'il etoit poſſible, des déſordres, des crimes, des abominations ſi propres à ſoulever le Ciel et la Terre contre leurs coupables auteurs!

Non, N. T. C. F., non, nous connoiſſons votre reſpect et votre attachement à la Foi Catholique, Apoſtolique et Romaine; nous connoiſſons votre droiture et votre loyauté; elles ſeules ſuffiroient pour nous tranquiliſer ſur la conduite que vous tiendrez dans ces circonſtances vraiment déplorables.

(1) La déteſtable réſolution de détruire *la religion* et *la monarchie*, fut manifeſtée, de la maniere la plus préciſe, dans une aſſemblée qui ſe tenoit tous les ſoirs, dans l'avenue de Saint cloud, à verſailles, et que l'on appelloit le *comité Breton* qui depuis s'eſt transformé à paris dans le trop fameux *Clubs des jacobins*. Voici ce qui ſe paſſa, à cette occaſion, vers la fin de Septem. 1789. ... Depuis pluſieurs jours on avoit propoſé aux *honnêtes gens* qui fréquentoient ce lieu infâme, quels ſeroient les moyens d'anéantir en france le *clergé* et la *nobleſſe*. Chacun avoit donné les idées que lui fourniſſoit son imagination, lorsque *feu* mirabeau arriva tout eſſoufflé, et dit a l'aſſemblée, „ J'apprends „ M.M, que vous avez mis en déli„ bération le plus important projet. Je „ viens vous faire part de mes idées, „ et les ſoumettre à vos lumieres. Je „ penſe qu'il est un moyen infaillible „ de faire réuſſir votre louable réſo„ lution, et c'eſt le ſeul que m'ait fou„ rni mon *patriotisme* connu. Pour „ opérer l'anéantiſſement *important* „ du Clergé et de la nobleſſe, il faut, „ M.M. „ anéantir en france *la reli„ gion et la monarchie* „ ... On applaudit à différentes reprises, et nous laiſſons à nos lecteurs à juger ſi on n'a pas ſuivi avec un Acharnement diabolique, cet éxécrable plan. Nous Sommes en état de prouver ce fait, ainſi que tous ceux qui ſont rapportés dans cette lettre.

Permettez-nous cependant, N. T. C. F., de vous faire encore une observation. Si les impies qui sont les auteurs de tous ces décrets destructeurs de la Religion, les eussent tout à coup présentés à vos yeux, si dans une seule et même loi, si dans la même journée, on eût tout à la fois envahi tous les biens des Eglises respectés chés toutes les nations, depouillé tous les titulaires qui sont vos compatriotes, vos amis, vos parens, vos fréres, vos enfans; anéanti d'un bout du Royaume à l'autre toutes les Fondations; chassé tous les Evêques de leurs siéges; eulevé tous les Curés de leurs paroisses; supprimé tous les monasteres de l'un et de l'autre sexe, et proscript par là la Perfection Evangélique comme Inconstitutionelle en France: si on eut expulsé tous les Chapitres, reuversé une foule d'Eglises, de Basiliques respectables, ou qu'on les eut déclaré à la disposition des Protestants, des Juifs, des Payens; si au même instant, vous aviez vu des prophanes, des impies s'emparer des Reliques les plus préciéuses de nos Eglises, des Vases Sacrés eux mémes, répandre et renverser, avec une sorte de mépris, les Saintes Hosties, le Corps Adorable de J. C. sur les Autels, ou dans les Tabernacles, afin de s'emparer de ces vases précieux destinés à conserver dans nos temples le Dieu qui fait ses délices de demeurer parmi les enfants des hommes; et qu'on eut terminé cette fatale journée par le refus formel de déclarer la Religion Catholique, la Religion de l'Etat: si de suite on avoit mis votre Roi en état d'arrestation, et qu'on l'eut en effet constitué prisonnier avec son Auguste Famille au milieu de sa Capitale; qui de vous n'eut pas été allarmé? Qui de vous n'eut pas été révolté contre de si abominables eutreprises? Qui de vous n'eut pas sur le champ réclamé contre les pouvoirs donnés à ces mandataires infidéles qui eussent osé, en abusant ainsi de votre confiance, provoquer les vengeances du Ciel contre vous, et vous rendre l'opprobre de toutes les nations? ... Eh bien, N.T. C. F., ce qui dans son ensemble vous eût si vivement frappé, vous eût même irrité, ne vous a fait qu'une foible impression dans des destructions progressives qui ont été ménagées avec art, et qui n'ont pas moins rempli l'objet et le but de leurs sacriléges auteurs. Cette réfléxion ne doit pas vous échapper, N.T.C.F., & Dieu véuille que vous ne la perdiez pas de vuë, & qu'elle reste profondément graveé dans vos coeurs. Elle seule vous fournira des armes contre les propos séducteurs de ces êtres vendus à l'iniquité, qui épuisent les foibles ressources de leur imagination, pour

vous empêcher d' appercevoir le précipice où ils voudroient vous voir pour jamais ensévelis. Elle seule, réunissant dans un même point de vue une partie des atteintes portées à la Religion et à la Monarchie, vous determinera à ne pas écouter les perfides qui vous égarent, et à rester constamment Fidéles à votre Dieu, Fideles à la Foi que vous avez toujours professée, Fideles à vos légitimes pasteurs qui ne vous ont jamais trompé, fideles enfin au Bon Roi que l'on a si indignement traité; et par une conséquence nécessaire, vous ne voudrez avoir aucune communication avec les *faux* pasteurs *payés* pour prêcher et accréditer l'erreur; et vous vous résoudrez enfin à n'adopter des nouvelles loix que celles qui n'attaquent ni directement ni indirectement la Religion et la Monarchie.

D'aprés ce simple exposé de faits que vos *démagogues* mêmes les plus enragés ne peuvent contester, vous conviendrez sans-doute avec nous, N.T.C.F., que vous ne pourriez adopter la Constitution *entiere*, sans vous rendre coupables de la plus horrible prévarication, dans le cas même ou l'acceptation du Roi eût été libre et volontaire; mais il s'en faut bien que ce Religieux Monarque, que des malheurs qu'il ne méritoit pas, doivent rendre encore plus cher à nos coeurs, ait donné à ce qu'on appelle *la Chartre constitutionelle*, un *libre* assentiment; et l'on vous a indignement trompé, lorsque, pour vous faire célébrer cette acceptation *évidamment* extorquée, on a fait Chanter des *Te Deum* Constitutionels, on a donné des Fêtes publiques, &c. &c.

Et dans le vrai, N.T.C.F., pour qu'on puisse croire que le Roi ait accepté *librement* la Constitution qui n'a fait jusqu'ici, et qui ne pourra faire, tant qu'elle subsistera, que le malheur de ses peuples, il faut supposer,

I. Qu'il n'a pas été informé des moyens infames qui ont été employés *sous ses yeux* pour anéantir dans l'esprit d'un peuple égaré, son attachement naturel à la Religion et à la Monarchie.

II. Il faut qu'on ait oublié les témoignages solemnels et sensibles que ce Prince Vertueux a donné, dans les circonstances mêmes les plus critiques, de son attachement à la Religion de ses peres.

III. Il faut que l'on suppose que le Roi ait eu la volonté de se rendre coupable du plus détestable Parjure, en prêtant dans *le Manége* un Serment qui, s'il eût été volontaire, eût été une

Abjuration impie du Serment Solemnel et Religieux qu'il fit dans l'Auguſte Cérémonie de ſon Sacre. Or aucun de ces trois points ne peut ſe préſumer raiſonnablement ; donc ſon acceptation n'a pas été libre. Suivez nous, N.T.C.F., dans le détail de ces preuves que nous croyons néceſſaires, parcequ'elles nous fourniſſent l'occaſion de vous remettre ſous les yeux des faits que l'on a toujours cherché à vous faire perdre de vue, et qui ſerviront à vous faire découvrir le piége groſſier que l'on vous tend, en faiſant annoncer partout, avec emphaſe, que le bon Roi a ſanctionné *très librement* la nouvelle Conſtitution vraiment deſtructive de la Religion et de l'Empire François.

Et d'abord, N. T. C. F., le Roi, quand il a acceptè la Conſtitution, n'avoit point oublié les événemens multipliés, ſi affligeants pour ſon coeur paternel, dont la tenuë des etats généraux a été la ſource malheureuſement trop féconde. Il avoit préſentes à l'eſprit les infamies, les noirceurs, les atrocités, les ſcélerateſſes qui ont été miſes en oeuvre pour précipiter notre malheureuſe patrie dans cet état vraiment déplorable où nous la voyons aujourdhui. Il n'avoit pas perdu de vuë les projets ſéditieux qui furent enfantés dès le principe par les Mirabeau, les Chapelier, les Bailli, les Lameth, les Barnave, les Gregoire, Poule, Goutte, Bouche, L'anus, de Robeſpierre et le *Villain* Camus &c. &c. Il avoit préſente à l'eſprit la perfidie de Neker dont le nom ſi juſtement proſcrit, ſera à jamais en éxécration à la nation Françoiſe. Il avoit ſous les yeux les moyens auſſi diſpendieux que vils et honteux qui furent employés, pour corrompre les *Cidevant* Gardes Françoiſes, et quantité d'autres ſoldats de la Troupe de ligne : il connoiſſoit au moins en partie les ſommes immenſes qui ont été répandues ; et parmi les députés de la gauche, et aux brigands, qui ont été conſtament, depuis l'Inſurrection, à la ſolde de l'Aſſemblée, et dont elle à ſçu ſi bien ſe ſervir, tantôt pour effrayer et épouvanter le Monarque, et l'empêcher de réclamer le ſecours des ſujets fidelles qui n'attendoient que le moindre ſignal de ſa part, pour voler à ſon ſecours ; tantôt pour faire rendre des décrets auſſi impertinents qu'impolitiques ; ici, pour maintenir le peuple en inſurrection, là, pour faire ravager les poſſeſſions de l'honnête laboureur, et incendier les plus belles proprietés. Il ſe repréſentoit encore les Hurlemens de Mirabeau *au palais Royal*, pour ſoulever et armer le peuple de Paris, et l'activité que mirent ſes coupables adhérents, pour

engager et forcer même celui des provinces à ſuivre ce pernicieux exemple : il ne pouvoit manquer de ſe retracer auſſi la noire Trahiſon d'un Prince qui fût toujours la honte d'un Nom Auguſte, qui, depuis des ſiecles, eſt ſi cher aux françois. Eh ! penſez vous N. T. C. F. que ſa ſenſibilité ne ſoit pas ſans ceſſe affectée, des journées du 5. et 6. Octobre que le ſoleil n'eut jamais dû éclairer, pour l'honneur de la France, parcequ'elles ſouilleront à jamais nos annales, juſqu'à ce que l'atrocité des forfaits dont elles furent remplies, n'ait été lavée dans le ſang impur de leurs éxécrables auteurs ? Je pourrois donner bien plus d'étendue à ces détails, et rapporter quantité d'autres faits auſſi atroces, qu'inconcevables; mais arrêtons-nous ici, et ſouvenons nous que la connoiſſance que le Roi avoit de toutes ces horribles machinations inventées par l'eſprit infernal, pour détruire en France, la Religion et la Monarchie, annonce aſsès qu'il n'a pu accepter *librement* et *volontairement* une Conſtitution fondée ſur de ſemblables baſes, établie par des moyens auſſi révoltants. Et ce n'eſt là que la P.re Preuve que j'ai à vous préſenter pour vous convaincre que l'acceptation du bon Roi n'a pas été libre et volontaire, comme on s'éfforce (1) de le perſuader au bon peuple dont on craint toujours le reveil, depuis qu'on l'a plongé dans un état de Léthargie, ſur ſes plus chers et ſes plus eſſentiels intérêts.

En ſecond lieu. Le Bon Roi pour prémunir ſans doute ſon peuple contre les déclamations auſſi éffrontées, que criminelles, dont on rempliſſoit les feuilles publiques contre la Religion, a donné, dans les momens même les plus critiques, des preuves authentiques de ſon attachement à cette Religion Sainte ; et c'eſt la II. Preuve qui doit démontrer que l'acceptation à la quelle il n'a pas cru pouvoir ſe refuſer, n'a pas été libre .... Il en donna des preuves à l'époque du mois d'aout 1789., lorſque, dans la nuit du 4. au 5., l'Aſſemblée rendit dans un enthouſiaſme qui tenoit du délire, *une foule* de décrets qui ne furent pas même diſcutés, parmi les quels elle déclara, qu'il ne ſeroit plus rien

(1) Il n'est pas étonnant que les nouveaux administrateurs qui goutent *les douceurs* d'un régime aussi ruineux pour le peuple, que contraire á la prosperité de l'état, emploient le mensonge et l'imposture pour en prolonger la durée. Nous Sentons que, dans ce moment, ils ne doivent pas estre tranquilles, et que les Srs *Sottin* et *Pelé* ont très grand peur d'être tondus.

euvoyé à la Cour de Rome, pour les Bulles ou Diſpenſes, et autres Graces Spirituelles, pour leſquelles on étoit obligé de recourir au Souverain Pontife.

Elle reconnoiſſoit donc alors, qu'il appartenoit eſſentiellement au St. Siege, d'accorder les Bulles ou Inſtitutions Canoniques aux Evêques; d'accorder les Diſpenſes, dans les cas qui lui étoient réſervés, et tant d'autres Faveurs de cette eſpeçe. Elle reconnoiſſoit donc alors la Primatie l'Autorité et la Juriſdiction du Souverain Pontife; pourquoi donc aujourdhui, nous fait-elle des défenſes ſi expreſſes ſur cet objet eſſentiel? a-t-elle donc changé de ſentiment? ah! N. T. C. F. les impies, les déiſtes, & ſurtout les proteſtants qui ont paié ſi cher les nouvelles loix deſtructives de notre Foi, qui ont été données ſur cette importante matiere, vous en inſtruiront bien mieux que nous ne le pourrions faire; mais, ne nous éloignons pas denotre objet, et rappelons-nous la conduite que tint le Roi: il refuſa de ſanctionner le décret, en obſervant qu'un Prince chrétien qui avoit l'honneur de porter le tître glorieux de Fils Aîné de l'Egliſe, ne pouvoit ſanctionner un ſemblable décret, ſans en écrire au St. ſiege, et qu'il profiteroit de cette occaſion, pour lui donner de nouvelles aſſûrances de ſon attachement inébranlable, et de celui de ſes ſujets aux principes de la Foi Catholique, et de leur inviolable reſpect pour le Succeſſeur de St. Pierre. Il ne manqua pas d'obſerver à ſa Sainteté, que la ſituation malheureuſe où ſe trouvoient les finances de l'Etat, avoit provoqué cette réſolution, et que néanmoins il attendroit ſa réponſe, avant d'y donner ſon approbation.

Le Pape PIE VI. qui Joint aux Lumieres et aux Vertus les plus Sublimes, la plus Rare Politique, et qui ſentoit par conſéquent combien il etoit dangereux d'aſſembler un grand nombre d'individus dans un ſiécle auſſi corrompu que le nôtre, où une déteſtable Philoſophie s'éleve avec acharnement contre tous les principes dela Religion, de la Subordination et du Bon Ordre qui ſeuls peuvent aſſurer le repos des familles et le bonheur des hommes, répóndit au Roi qu'il prenoit toute la part poſſible à l'état malheureux des finances de France, qu'il donneroit des ordres conformes au voeu du Roi, et de l'aſſembleé des *états*, qu'au ſurplus Sa Majeſté trés Chrétienne n'ignoroit pas que les ſommes envoieés à Rome pour les différents objets qui obligent de recourir au St. ſiége, étoient appliqueés en Majeure partie par la Congregation de la Propagande, à ſoutenir les dépenſes énormes qu'éxigeoit la propaga-

tion de la foi dans les païs infidéles, à la quelle toute puiſſance catholique devoit ſe faire un devoir de Concourir : il ajouta que ſon attachement au fils ainé de l'egliſe ne permettoit pas de lui diſſimuler les fraieurs qu'avoit fait naitre dans ſon coeur paternel une aſſembleé d'états généraux dans des circonſtances auſſi critiques ; mais qu'il ſe repoſoit ſur ſon zéle pour la religion de ſes peres dont il ne ſouffriroit pas ſans doute qu'on attaquât les principes et les dogmes ... Cette lettre fût lue à l'aſſembleé qui ne pût s'empécher d'applaudir.

Le Roi, dés le principe, ne s'eſt donc point écarté de cequ'il devoit à la réligion catholique Romaine; ſuivons le dans les événemens qui ont ſuccedé.

Le Code énorme des décrets rendus contre le clergé et dirigé auſſi méchamment, que mal adroitement contre la réligion, lui fournit une nouvelle occaſion de manifeſter ſes ſentimens : il ne manqua pas de la ſaiſir avec empreſſement ; il déclara qu'il alloit écrire au Pape, à qui appartenoit *ſpécialement* le jugement ſur des matieres de cette importance, et malgré les ſollicitations vives et impies, que lui faiſoit faire journellement la gauche de l'aſſemblée, malgré les députations, qu'elle fit arriver à cette occaſion pour faire preſſer le ſanction du Roi, (vous n'avés pas oublié que notre ville fut une des prémieres à députer à cette époque et pour cet objet,) ce religieux prince tint ferme pendant un mois : mais on ne vouloit pas qu'il eut eu le temps dereçevoir la réponſe du Pape ; on mit donc en æuvre le grand moïen, et tout le monde ſçait, qu'il ne ſauctionna le 26 Xbre, que parceque les bons amis de la gauche, la Compagnie *ſoldée* des Brigands aſſaillit les tuileries le 24. veille de noël, et fit entendre par de Grands Cris, quelle vouloit *dans trois jours*, où la ſanction du décret contre le clergé, ou la tête de * * * *

Le bon Roi dont on attaquoit encore la ſenſibilité d'une maniere ſi cruelle, et qui n'avoit pas oublié les fatales journées du 5. et 6. Octobre, fut donc forcé de ſouſcrire *en frémiſſant* ces monſtrueuſes loix, aux quelles on joignît celles relatives *au ſerment*, qui toutes furent miſes auſſitot à éxécution par les départemens, les diſtricts et les munſcipalités avec leplus ſçandaleux acharnement.

La majeure partie de ces faits ſont conſignés dans les Brefs du Pape aux Cardinaux, archevéques et évéques de France.

Il eſt done encore évident que le Roi n'a cédé dans l'aſſen-

timent extérieur qu'il donna à ces loix impies, qu'à la crainte malheureuſement trop fondeé de voir renouveller ſous ſes yeux le plus exécrable des attentats. Paſſons à un autre événement.

Les Reſpectables princeſſes tantes du Roi Cruellement afligeés de toutes les horreurs qui ſe paſſoient ſous leurs yeux, et n'aiant d'autre moyen pour faire ſentir au peuple françois ſi étrangement Egaré et à l'europe entiere, toute leur indignation contre des loix auſſi irréligieuſes et hétérodoxes que véxatoires et déſeſpérantes, craignant d'ailleurs qu'on ne ſe portat à quelques extrémités contre les miniſtres fidéles attachés á leurs maiſons, et qu'on en vînt même jusqu' à les forcer à quelques actes ſchiſmatiques, prennent la religieuſe et héroique réſolution de quitter la Cour, de faire à Dieu le ſacrifice des douceurs et des délices qu'elles trouvoient réunies dans le ſuperbe Chateu dont le feü Roi leur pere leur avoit aſſuré la proprieté; elles ont le Courage de ſe ſéparer des Auguſtes Perſonnes de leurs Neveux et Niéces qu'elles laiſſent, avec la plus vive douleur, au milieu d'un peuple devenu farouche et féroce; elles entreprennent, ſans héſiter, un voyage long, difficile, & pénible, elles annoncent qu'elles veulent ſe rendre à Rome, afin ſans doute qu'une conduite qui contraſtoit ſi évidament avec des décrets qui annonçoient la prochaine ſéparation de la France, du St. ſiége, pût faire ovurir les yeux à ceux à qui il reſtoit encore quelques étincelles de foi; elles partent, aprés s'être *humblement ſoumiſes* à la loi des paſſe-ports; elles ſont arrêteés par ordre de l'aſſembleé; Elles font part de cet Evénement au Roi leur Neveu: le Roi profitant *encore* de cette circonſtance *inattendue*, pour faire connoitre ſes ſentimens, annonce par une lettre qui eſt rendue publique, et qui manifeſte aſſés à tout être penſant, l'approbation qu'il avoit donné au parti qu'avoient pris les religieuſes princeſſes ſes tantes, qu'il *déſire* que l'aſſemblée faſſe promtement donner des ordres pour faire remettre ſes Tantes en liberté, et leur *permettre* de continuer leur voiage: et l'aſſemblée n'oſa pas, pour des raiſons de politique, s'y oppoſer .... Le Roi n'avoit donc point alors, quoi qu'il eût été *forcé* de ſanctionner le décret contre la religion, abandonné la foi catholique, apoſtolique et Romaine: et ſes ſentimens pour le siége de Rome, fûrent Clairement manifeſtés dans cet evenement extraordinaire.

Mais ſon attachement inviolable à la religion de ſes peres a été mis au plus grand jour, lorſque voûlant ſatisfaire au Devoir que tout-bon chretien s'empreſſe de remplir avec exactitude, il ſe

prépara á la Communion Paſchale. Le Prêtre à qui il accordoit ſa Confiance depuis pluſieurs années, *le Curé de St. Euſtache*, réſolu ſans doute, au grand ſcandale de toute l'egliſe de France, de ſacrifier ſa Religion, à la Crainte de perdre ſon Bénéfice, ſe détermina, quelques uns diſent, *à force d'argent*, à Prêter *le ſerment civique*. Que fît le Roi dans cette circonſtance ou ſes ſentimens ſur la *nouvelle* religion de France alloient ſe manifeſter d'une maniere ſi peu équivoque, il ſe donna bien de garde de faire appeller le Curé *apoſtat*, et toute la France ſçait qu'il s'adreſſa à un de ces Miniſtres de la religion, fideles à leur Dieu, fideles à leur Roi; et qu'il voulût recevoir de lui, avec la Reine ſon Auguſte Compagne, la Sainte Euchariſtie. Vous n'aves pas oublié, N. T. C. F., ce que ſe permit alors contre le bon Roi, l'impiété de la gauche de l'aſſembleé qui ne ſe démaſqua d'une maniere ſi ſenſible, que parcequ'elle s'étoit flattée, et qu'elle l'avoit déja annoneé dans les provinces, que le Roi ſe ſeroit ſoüillé du plus horrible ſacrilége, et auroit donné à ſon peuple fidele qui, dans ce moment important avoit les yeux fixés ſur lui, l'éxemple leplus dangereux, leplus pernicieux ſcandale: Vous ne le permittes pas, ô mon Dieu, parceque vous voules vous conſerver toujours dans un ſi beau Roiaume, des adorateurs en eſprit et en vérité, et vous accordâtes à notre Religieux Monarque les graces qui lui furent néceſſaires pour oppoſer aux projets diaboliques des impies, cette fermeté vraiment eſſentielle en un moment ſi déciſif. Auſſi Leurs Majeſtés manquerent elles d'en être les victimes. Et en effet l'aſſembleé indignée dávoir êté trompée ſur un objet qui tenoit eſſentiellement à la Religion, épioit l'occaſion de manifeſter ſon Reſſentiment. Le Roi devoit aller le 18. Avril à St. Cloud: *il en avoit prévenu l'aſſembleé Souveraine*. Elle profite de ce voïage annoncé dans tout Paris. Pour aſſouvir ſa rage, vite elle arme les Brigands, leur ordonne d'envelopper les Voitures, d'accabler d'injures, d'affronts, d'invectives, d'impertinences Leurs Majeſtés qui ne s'attendoient point à cette rude Pénitence; et tout le monde se rappelle qu'elles ne pûrent aſſouvir la fureur des Brigands qui ne diſſimulêrent point le motif pour lequel on les faiſoit agir, qu'en invoquant le ſecours de la garde nationale qui entoura avec bien dela peine, les voitures, et facilita à Leurs Majeſtés le moien de rentrer dans leur appartement. Ces faits conſignés dans les feüilles périodiques, annoncent aſsés clairement que le Roi n'avoit pas entendu ſe ſoumettre, ni que

ſes peu-

ſes peuples ſe ſoumiſſent aux loix hétérodoxes renfermées dans la conſtitutiôn du *nouveau* Clergé ; donc ſon acceptation ne doit pas affecter les partiſants et les amis de la Religion et de la Monarchie .

Mais ſi vous aviez encore , N. T. C. F , quelques doutes ſur un point que nous regardons comme très important , parceque nous voulons que vous conſerviez toujours, dans vos coeurs , les ſentimens d'amour et de fidélité que vous devez à unRoi dont les Bontés et la Tendreſse pour ſes ſujets,ont êté ſi étrangement méconnues par cette horde de ſcélérats qui ont bouleverſé , écraſé et ruiné le plus floriſſant des roïaumes : ſi vous étiez encore tentés de douter des diſpoſitions de ſon coeur , Vous les trouverez conſignées d'une maniere bien authentique dans la Déclaration formelle que ce Prince, réduit *encore aujourdhui* au plus dur eſclavage , fit au moment ou il crût voir ſes chaînes rompûes et ſa liberté aſſurée pour toujours . Les Réclamations qui furent rendues publiques alors , et qu'il avoit manifeſtée tant dans la lettre au Garde des ſceaux , que dans les Réponſes qu'il voûlut bien ſe ſoumettre à donner aux impudents députés de l'Aſſemblée , n'etoient elles pas ſpécialment dirigées contre les decrets qui portoient une atteinte manifeſte à la Foi Catholique,Apoſtolique et Romaine, et à l'honneur dû à ſes miniſtres *fideles*, contre les attentats révoltants qui ſappent jusque dans les fondemens la Monarchie , & anéantiſent les droits eſſentiels et inaliénables de ceux qui en ſont et en ſeront toujours le ferme et inſéparable appui ? Ne fit il pas connoitre que la nouvelle Conſtitution ne pouvoit jamais faire le Bonheur des peuples , parcequ'elle n'etoit propre qu'à entretenir et perpétuer l'anarchie ſi allarmante dans un grand état , et qu' elle confioit *néceſſairement* le gouvernement des différentes parties de l'Empire à une petite Bourgeoiſie à laquelle on laiſſoit toutes ſortes de moiens de ſatisfaire ſon inſatiable avidité ? Que ne pourrions nous pas vous dire , N. T. C. F., ſi nous voulions vous expoſer ici tout ce que préſente à nôtre eſprit et à notre coeur attendri cette déclaration qui devenoit de jour en jour plus eſſentielle , parceque beaucoup de perſonnes peu inſtruites étoient tentées de croire que leRoi,à qui elles ne ſçavoient pas rendre juſtice , étoit vraiment partiſan des nouvelles loix , ſur l'aſſurance qu'affectoient d'en donner le mauvais côté de l'aſſembleé et ſes perfides adhérents ?

Convenons donc , N. T. C. F. , que cette déclaration franche et loyale du Bon Roi , au moment où il ſe crût pour jamais

délivré de la cruelle oppreſſion des ennemis de l'Autel et du Trône, eſt une preuve ſans replique que notre ſeul *Légitime* Souverain n'à pas donné une acceptation libre à la Conſtitution qui lui a été préſenteé par le coté gauche : et que cette déclaration faite, encore un coup, dans une circonſtance ſi rémarquable, ſe trouvant parfaitement d'accord avec les ſentimens d'attachement à la Foi Catholique, qu'il a manifeſté toutes les fois que les événemens lui en ont fourni l'occaſion, il s'en ſuit que l'aſſentiment qu'il a donné dans le *manége*, n'étoit pas libre, et que par conſéquent tout bon François n'y peut prendre la moindre confiance.

Enfin, N. T. C. F., et c'eſt le dernier moyen que j'ai cru devoir vous mettre ſous les yeux, c'eſt que le Roi n'auroit pu accepter *librement* cette Conſtitution ſi chere aux membres gangrénés de l'Aſſemblée, ſans ſe rendre coupable du plus Horrible Parjure. En voici la preuve.

Depuis bien des ſciécles, N. T. C. F., nos Rois dans la Majeſtueuſe Cérémonie de leur Sacre et de leur Couronement, ſon tenus de prêter le Sermeur le plus Solemnel, ſur le Saint Evangile, ſous les yeux du Dieu Juge Souverain des Rois et des Peuples, devant le trés S. Sacrement, environnés des Vrais Repréſentans de la Nation, et d'un peuple immenſe qu'une ſi Belle et ſi Attendriſſante Cérémonie, raſſemble en foûle dans le Temple Auguſte deſtiné, de tous tems, à recevoir ces Promeſſes Sacrées.

Revetus de tous les Ornemens et des Habits Impoſants de la Majeſté Royale, la Couronne en Tête, le Sceptre à la Main, aprés avoir reçue l'Onction Sainte, ils *Jurent* de conſerver fidelement le Dépot Sacré de la Foi Catholique, Apoſtolique et Romaine, de la défendre de tout leur pouvoir, dans leurs Etats, contre tous les impies qui oſeroient l'attaquer. Ils *Jurent* d'être les Tuteurs et les Défenſeurs de toutes les Egliſes du Roiaume et des Miniſtres conſacrés au culte des Autels. Ils *Jurent* de Conduire et de Défendre les peuples ſoumis à leur Obéiſſance juſtement et Religeuſement, par une Royale Providence, ſuivant les Coutumes des Rois qui les ont précédés, ils Jurent, &c. &c.

Or, N. T. C. F. le Roi à l'exemple de ſes Prédéceſſours a fait au Dieu de ſes peres, les Promeſſes Sacrées que nous venons d'expoſer á vos yeux. Il les a fait de bonne foi, dans toute la ſincérité de ſon coeur, au moment même ou il venoit

de recevoir le Corps et le Sang de Jesus-Christ dans la Sainte Communion : oseries vous donc soupçonner que ce Prince vraiment Religieux ait pu perdre de vue, pour complaire à des *scelerats* qui avoient si souvent provoqué son indignation, un Serment Solemnel, prêté d'une maniere si Majestueuse, si Respectable et si Autenthique. Pourries vous soupçonner, sans lui faire l'injure la plus atroce, qu'en prêtant le serment qu'ont extorqué, de lui, *Thouret* le président et sa déteſtable cohorte qui avoient eû l'insolence de le déclarer, quelques mois auparavant, avec son Auguste Famille, dans un état d'arrestation, et qui l'avoient effectivement constitué Prisonnier dans les Thuilleries, il ait eû l'intention déteſtable d'abjurer le Serment Sacré qu'il avoit fait, d'une maniére si Eclatante et si Auguste, au Souverain Maitre du Ciel et de la Terre devant qui les Rois euxmêmes ne sont que Cendre et Poussiere. Non! Le peuple tout aveuglé qu'il soit encore, n'a pu croire à cette imposture inventeé par ceux qui ont interêt de prolonger et de perpétuer, s'il étoit possible, une Anarchie qui, qui Graces au Dieu qui Veille encore sur la France, ne peut désormais être de longue durée.

Ah, N. T. C. F., quand Nous nous sommes représenté notre Roi, l'Image de Dieu sur la terre, entrant dans le *manége* se *courbant humblement* devant des factieux et des traitres qui le forçent de monter à l'Autel Impur où il lui font Lire une Formule d'Abjuration de la Foi Catholique, de Dégradation du plus Beau Trône de l'univers et de Destruction Entiere de la Monarchie Françoise ; quand nous nous sommes représenté un Roi à qui on ne peut reprocher que trop de bonté, prononçant d'une Voix Entrecoupée, qu'il maintiendra une Constitution qui feroit le malheur de ses peuples pendant cette vie, et leur assureroit des tourmens éternels en l'autre : quand Nous nous sommes représenté le Roi de France, Dépoüillé de Tous les Ornemens de la Roïauté, Debout, la Tête Découverte, se plaçant avec la docilité d'un Criminel condanné au dernier suplice, à la droite d'un Perfide, d'un Monstre, du Président *Thouret*, ne pouvant ouvrir la Bouche, que pour articuler un Serment que son Coeur désavoue, que sa Conscience réprouve : quand d'un autre coté nous nous sommes rappellés quelle est l'espece d'hommes qui se complait a dégrader ainsi son Roi, et a avilir, aux yeux de l'univers entier, la Nation Françoise, nous n'avons pu revenir de nôtre étonnement ; puis adorant les desseins de la Providence Divine dans des événemens si extraordinaires et si propres a exciter la plus juste indignation, nous

nous ſommes écriés, en élevant nos yeux vers le Ciel : juſques-à-quand, O mon Dieu! Jusques-à-quand laiſſerez-vous triompher le Crime et la Scélérateſſe ? *Uſquequo*, *Domine*, *uſquequo peccatores gloriabuntur* ? (Pſ. 93. v. 3.) Les factieux dont votre Bras Vengeur ſe ſert pour punir les égaremens de votre peuple, ont dévaſté Votre Héritage, et réduit une nation qui s'eſt toujours glorifiée de Vous appartenir, à un aviliſſement dont tous les ſiécles paſſés ne fourniſſent pas d'éxemples. *Populum tuum, Domine humiliaverunt, & hæreditatem tuam vexaverunt*. Ils ont pouſsé l'Audace juſqu'a ſouiller indignement vos Ss. Temples et à les livrer, *à prix d'argent*, aux Juifs, aux Proteſtants et autres Ennemis de votre Religion Sacrée, *polluerunt templum ſanctum tuum. . . Praetium appreciati*. Ah Seigneur! nous vous en ſupplions avec les ſentimens d'un coeur vraiment contrit, ne nous refuſez pas votre ſecours, *exurge Domine*, *adjuva nos*. Délivrez-nous des maux qui nous affligent, et faites que nous n'oublions jamais que nous n'en ſerons redevables qu'à votre St. Nom, *Et libera nos propter nomen tuum*.

Et dans le Vrai, N. T. C. F., n'eſt-ce pas une choſe inconcevable et qui nous fait bien ſentir combien une nation toute puiſſante qu'elle paroit, eſt foible, lors qu'elle eſt abandonnée de Dieu ? Quoi ! Depuis plus de deux années, il ne s'eſt pas trouvé parmi 25. millions d'habitants, un nombre ſuffiſant de zélés défenſeurs de la Religion, de la Monarchie et de l'Honneur du Nom François, pour venger des forfaits, des atrocités, des prévarications auxquelles on ne peut ſonger ſérieuſement ſans verſer des Torrens de larmes. Ne nous le diſſimulons donc pas, N. T. C. F., c'eſt Dieu qui nous punit, et ce ne ſera qu'autant que, pleurant nos infidélités, nous mettrons en lui toute notre confiance, que nous pourrons eſperer n'être pas pour toujours confondus ; *in te, Domine, ſperavi, non confundar in æternum*.

Nous croions en avoir dit aſſés, pour prouver que le Roi n'a pas accepté librement les nouvelles loix. Les événemens atroces qui ſe ſont paſſés ſous ſex yeux à la Connoiſſance de tout le Roiaume, Les preuves qu'il a donné, dans les circonſtances mêmes les plus orageuſes, de ſon attachement à la foi Catholique, Enfin les Promeſſes ſacrées qu'il fit a Dieu, et à la Nation, dans l'Auguſte Cérémonie de ſon Sacre, et qu'il n'a pas pû perdre un ſeul inſtant de vûe démontrent aux moins Clair-voyants, que ſon acceptation a été forcée et arrachée par la crainte, fondée que ſon

Refus n'eût occaſionné de plus horribles attentats. Donc cette acceptation doit être regardée comme nulle et non avenue (1). Nous avons auſſi prouvé que la Conduite qu'a tenu la gauche de l'aſſemblée, annonce Evidemment qu'elle a conſtament travaillé à détruire en France la Religion Cattolique et la Monarchie. Donc vous ne pouriez, ni en honneur, ni en Conſcience adhérer aux Principes Déteſtables renfermés dans cette prétendue Conſtitution, au moins dans les objets rélatifs á l'Autel et au Thrône, quand même le Roi l'eût acceptée librement. Donc vous demeurerez inviolablement attachés aux Préceptes invariables de la Foi, et aux Principes Conſtitutifs de la Monarchie. Donc vous conſerverez pour la Religion de vos Peres la plus inébranlable conſtance; pour vos Paſteurs Légitimes, et tous les Miniſtres Fideles dont la conduite édifiante doit vous ſervir de Modele, les ſentimens d'attachement que doivent vous inſpirer leur ſituation pénible, et leur conſtante fermeté. Donc vous ſaiſirés toutes les occaſions de donner au meilleur des Rois des témoignages plus authentiques encore, du Reſpect, de l'Amour et de la Fidélité que vous ne pourriez lui refuſer ſans crime; puiſque vous ne pouvez pas maintenant ignorer qu'il ne doit ſes malheurs qu'au Deſir ardent qu'il avoit d'aſſurer pour toujours le Soulagement et le Bonheur de ſes Peuples.

Telles ſont, N. T. C. F., les réflexions que le plus impoſant des Devoirs nous obligeoit de vous remettre ſous les yeux dans des circonſtances auſſi inquiétantes. Le Zèle que nous avons pour le ſalut de vos ames, et que notre éloignement d'un troupeau qui nous eſt cher à tant de titres, ne ralentira jamais, ne nous permettoit pas de garder le ſilence dans un moment où tant de *faux Prophetes* cherchent à vous étourdir ſur vos plus importans devoirs. Quel adouciſſement dans nos malheurs, quelle joye n'éprouverons nous pas dans nos peines, ſi nous avons la conſolation d'apprendre que vous avéz reçu cett lettre avec plaiſir, que vous l'avez lue et relue avec attention, quelle a ranimé de plus en plus dans vos ames les ſaintes diſpoſitions où vous nous avéz toujours paru être relativement à la Religion Catholique, Apoſtolique et Romaine; qu'enfin la poſition affligeante

(1) Nous euſſions pu ajouter nos réfléxions *Sur l'illégalité* de cette acceptation: mais nous Sommes informés qu'on a rendu publics pluſieurs écrits qui démontrent cette illégalité de la maniere la plus énergique et la plus inconteſtable.

de votre *ſeul Legitime* Souverain, que nous vous avons fidelement tracée, et que l'on vous avoit dépeint ſous des couleurs bien différentes, vous a tellement émus, touchés, et attendris, que vous n'y pouvéz ſonger ſans verſer des larmes !

Eh ! N. T. C. F., quels avantages pourroient réſulter pour votre Felicité et celle de vos enfants, de votre adhéſion à une Constitution, qui, en détruisant les Principes d'une Religion Sainte qui, depuis quatorze Siécles, a ſoutenu la Splendeur de la France, qui, en renverſant les Fondements de la Monarchie, qui ſeule peut convenir au Génie de la Nation, accélere néceſſairement la Déſtruction, et l'Anéantiſſement de l'Empire Français ?

Quelle confiance peuvent vous inſpirer les hommes qui vous gouvernent depuis l'époque fatale de vos malheurs, et qui ne conſultent dans toutes leurs opérations, que leurs intérets perſonnels ; des hommes que vous regardiez, il y a trois ans, à ſi juſte titre, au moins pour la plûpart, comme abſolument indignes de votre eſtime ; des hommes à qui vous ne voudriez pas, même en ce moment, confier une affaire sérieuſe qui vous intereſſât d'une maniere spéciale ; des hommes qui vous trompent, depuis ſi longtemps sur les avantages que vous devez retirer de leurs travaux, et de leurs ruineuſes opérations ; des hommes qui ont épuisé, dévaſté, pillé le tréſor de l'Etat ; qui ont éteint, supprimé, anéanti toutes les Sources de la Fortune Publique ; des hommes qui ont chaſsé de la France les ſciences et les arts qui y avoient fait, ſous les regnes précédents, de ſi rapides Progrés, et qui avoient acquis aux Francois, chez les nations étrangeres, la plus flatteuse conſidération ; des hommes qui, toujours Dominés par la plus inſatiable Cupidité, ont Livré, Sacrifié nos Colonies à leurs ſiſtémes extravagants : et qui en bouleverſant par là notre commerce le plus floriſſant, plongent dans la plus affreuſe misere des millions de Familles, qui vont se trouver dénuées de tous moyens de ſubſiſtance ; Des hommes qui ont fait déserter de vos villes, et de vos Campagnes, tous feux qui seuls pouvoient alimenter le pauvre et l'indigent, et fournir au Marchand et à l'Artiſan la ſubſiſtance, et l'aiſance dont il se voit, avec tant de douleur, privé, peut-être pour jamais ; des hommes qui ont multiplié *à l'infini* et *à votre inſeu*, un papier qu'ils appellent, *Aſſignats* ; au moyen duquel ils ont accaparé tout l'argent du Royaume, qu'ils ont placé, en grande partie, *pour leur compte*, et *ſous des noms emprun-*

tés, dans les pays étrangers ; des hommes qui ont tant éxalté la Reſponſabilité à laquelle ils ont aſſujetti tous ceux à qui on eſt obligé de confier quelque portion du Trésor Public : et qui ont *inſolemment* refusé de rendre compte des Sommes Immenſes qui ont paſsé par leurs mains ; des hommes qui, à l'époque de la Convocation des Etats généraux, avoient, à peine, de quoi subſiſter avec leurs familles, et qui aujourd'hui sont en poſſeſſion, (graces aux aſſignats) des plus belles proprietés (1) ; des hommes qui avoient promis, au moment où ils s'emparêrent des biens des Eglises, dans toutes les Paroiſſes des Bureaux et atteliers de Charité pour la ſubſiſtance des pauvres qui sont aujourd'hui ſans reſſource, et qui, contents d'avoir avili et anéanti le Clergé Fidéle, tant Séculier que Régulier, de l'un, et de l'autre Sexe, ont dissipé le Produit Immense des plus Superbes Poſseſſions ; des hommes enfin, qui n'ont été ſi acharnés contre vos Légitimes Pasteurs et contre tous les Miniſtres les plus Respectables de la Religion, que parce qu'ils Scavoient bien qu'ils se ſeroient opposés avec force, et élevé courageusement contre un ſi manifeſte Brigandage, en vous mettant sous les yeux des Déprédations, dont on a toujours craint que vous ne priſſiez connoiſſance ?

Et qu'on ne nous diſe pas que nous paſſons les bornes que nous préſcrivent notre Etat et la Charité Chrétienne. Les rapports intimes et particuliers que nous donne avec nos Paroiſſiens notre qualité de Paſteur, que toutes les Législatures poſſibles, ſoit *Conſtituante* ſoit *Conſtituée*, ne nous enleveront jamais, ne nous impoſe pas ſeulement l'obligation de leur procurer tous les avantages ſpirituels qui ſont en notre pouvoir, nous ſommes obligés, et c'eſt pour nous un Devoir Sacré, de veiller à leurs intérets temporels ; et la Charité Chrétienne nous enjoint et nous preſſe de les avertir des piéges que l'on tend à leur crédulité ou à leur ignorance ; quand ſurtout nous voyons clairement qu'on les ruine, qu'on les écraſe, et qu'on les expoſe à tomber dans le plus affreux déſéſpoir.

O nos trop puſillanimes Concitoyens ! C'eſt la crainte et la terreur que juſqu'ici l'on a ſi bien ſçu vous inſpirer, qui ont

(1) Nous pouvons prouver que *Barnave* a acheté dans le dauphiné une terre de plus de quatre cent mille livres, et qu'il etoit peu opulent à l'epoque des états généraux, il a bien fallu réconnoitre ſon travail dans l'affaire des colonies.

permis tous vos malheurs ; de grace, ſouvenez-vous bien, qu'ils ne peuvent ceſſer qu'avec elles. Mais quoi ! ne ſçavéz-vous pas que c'eſt aux ſeuls coupables à trembler ? Votre bon Roi dont les Bras ſont toujours ouverts pour vous recevoir, n'ignore pas que vous avés été trompés ; il connoit tous les moyens ſéducteurs qui ont été emploiés pour étouffer dans vos coeurs la voix de la Juſtice, la voix de la Religion, la voix de la Humanité et la voix de l'Honneur qui fut, dans tous les temps, ſi cher aux François. N'eſt il donc pas temps enfin de revenir de ce vain effroy qui vous a trop long-temps glacé ? N'eſt-il donc pas temps de vous relever de cette funeſte léthargie qui vous a été juſqu'ici ſi funeſte ? N'eſt-il pas temps de ſortir de cette cruelle Apathie qui vous aveugle peutêtre encore, et qui vous empêche de voir dans l'horrible et injuſte oppreſſion exercée ſur un nombre preſqu'infini de vos Compatriotes, de vos amis, de vos parents, les ſuites encore plus horribles qui menacent la généralité des habitants de ce vaſte Empire. Voudroit-on donc que vous reſpectaſſies ceux qui n'ont reſpecté ni l'Autel, ni le Trone, ni la Vérité, ni la Juſtice : Vous ne devés déſormais voir en eux qu'une troupe de rebelles, de factieux, de ſéditieux, de parjures qui ne méritent que votre indignation. Vous ne pouvés vous diſpenſer d'abhorrer leurs complots criminels, leurs pernicieuſes entrepriſes que nous ne vous avons ſi fidélement exposés dans cette Lettre, que pour vous faire appercevoir leur marche deſtructive de ce qu'il y a de plus Sacré.

Eh quoi, N. T. C. F., ſeriés-vous aſſés prodigues de votre ſang, aſſés ennemis de vos interets et du bonheur de vos enfants pour oſer oppoſer une réſiſtance opiniâtre et aveugle aux forces combineés qu'on ne diſpoſe avec tant d'activité que pour réduire les ſeuls Coupables ? Les Lâches ! . . . . Ne croiés pas qu'ils oſent ſe montrer à la vuë des Armées qui environnent les frontieres de la France. Ils n'ont ordonné, ne vous y trompez pas, d'en laiſſer les barrieres ouvertes, que pour échapper, s'il leur eſt poſſible, aux ſupplices que leur réſerve la trop juſte Vengeance d'un Peuple Eclairé. Eh ! Pourquoi, Nos Chers Paroiſſiens, nous vous le demandons avec Leurs Alteſſes Roïales, les Auguſtes Freres du Roi, dont les diſgraces ſi peu mériteés ont fait éclater la Vertu, la Valeur et le *ſeul vrai* Patriotiſme, et avec les Illuſtres Princes dont le Nom ſi Reſpecté fut toujours la Terreur des ennemis du dehors, et fait trembler, en ce moment,

les Traîtres, les Perfides, les Parjures et leurs Criminels Complices. Nous vous le demandons donc, encore une fois, pour quoi prendriez-vous les Armes ? Pour quoi soutiendriez-vous une Guerre Cruelle qui feroit infailliblement couler dans le Roiaume des fleuves de Sang ? Ce ne pourroit être que pour servir l'Ambition, et entretenir la Cupidité d'une Poignée de Gens Audacieux que vous mépisez souveranement au fond de l'ame, parcequ'aujourdui, vous ne pourrez ignorer qu'ils se sont emparés de toutes les Richesses de l'Etat, et qu'ils ont précipité les Finances dans un Abisme Impénétrable qui fait frémir tous les citoiens honnêtes.

Mais Vous qui êtes les victimes malheureuses de leurs déprédations, Vous que l'on a séduit sous le spécieux prétexte d'une Egalité que vous reconnoissez vous-même impossible ; Vous qui pour acheter une Liberté qu'un Roi Juste et Humain ne vous avoit jamais ravie, avés épuisé vos ressources, dissipé vos épargnes et vos réserves, Vous qui ne pouvez, sans en être effraiés, songer à l'avenir affreux qui vous menace, en voiant approcher le moment terrible où vous ne pourrez plus fournir, même du pain, à vos Familles Eploreés ; Pourquoi, encore un coup, prendries vous les Armes ? Ah! plutôt, profitez, nous vous en conjurons, profitez sans héſiter, du *seul* moyen qui vous reste encore de prévenir tant de Malheurs. Souvenez-vous que c'est dans Vous seuls, dans Votre propre Coeur, dans Vos Réfléxions Personnelles, que vous pouvez trouver le remède à Vos Maux. L'attendriez-vous de la Nouvelle Législature ? Eh! qu'est-ce qui ignore qu'elle est encore plus mal composée que la Prémiere. N'est-il pas probable, n'est-il pas même certain que, n'aiant pas voulu, malgré les Ordres Précis qu'elle avoit reçus de la Majorité des Provinces, assujettir ses Dévanciers à rendre des Comptes qu'ils ne pouvoient refuser, sans autoriser nos trop justes soupçons, elle n'a d'autre intention que de suivre les éxécrables traces de la Précédente Assemblée. N'est-il pas évident que, trouvant le Trésor vuide et dénué de toute ressource, elle va faire *jouer* la Presse et les Planches à Assignats dont on l'a mise en possession, et que ce Papier *déjà* Discrédité, dont l'émission vous fit trembler au moment où la Cupidité le fit inventer, va être, et même *à votre insçu*, tellement multiplié, qu'il ne conservera pas la

que Nous continuerons toujours de prendre à Votre Position cruelle (1).

Assemblez-vous, donc, par Quartier, par Canton, par Corporation ou autrement, appellez avec vous quelques uns de ces Hommes Honnêtes et Instruits qui sont encore au milieu de Vous. Proposez leur vos Craintes, vos Frayeurs, vos Inquiétudes. Pries-les, *de Bonne Foi*, de vous dire leurs avis, et sûrement, ils vous engageront avec Nous à prendre le parti qui *seul* peut prévenir votre perte assureé, et qui, j'en suis sur, est encore dans Votre Coeur. Ils vous diront que, trop semblables à l'Enfant Prodigue (2) dont vous avez, de beaucoup, surpassé les Egaremens, il est bien tems que vous fassiez de justes retours sur Vous mêmes, et que, reconnoissant dans l'amertume de Votre Coeur, l'excés de votre Ingratitude, vous alliez vous précipiter dans le sein de Votre Pere, pour jetter entre les Bras d'un Roi toujours disposé à vous recevoir, toujours prêt a vous pardonner, et pentêtre même encore assés Bon, assés Indulgent, pour Epargner le Sang impur des Monstres qui semblent ne s'être acharnés à détruire la Religion et la Monarchie en France, que pour assurer, d'une maniere irréparable, l'Anéantissement et la Ruine Totale de la plus Superbe et la plus Précieuse Contreé de l'Univers.

Quelle gloire pour Vous, N. T. C. F., si Votre Ville, qui, dés les prémiers instants de la fermentation générale qu' occasionnerent les approches des Etats Généraux, fut la Prémiere à porter aux pieds du Tróne, de justes réclamations qui furent si favorablement accueillies du Roi, de son Auguste Compagne et de toute la Famille Royale, elle étoit aussi la Prémiere à porter aux Genoux du meilleur des Rois, les sentimens de son repentir et de sa douleur d'avoir Concorru, dans un moment d'Effervescence et d'Enthousiasme dont elle ne pouvoit prévoir les terribles suites, à affliger, à déchirer si Cruellement son Coeur Paternel: si elle étoit la Prémiere à assurer le Bon Roi de son respect, de son amour, de son inviolable fidélité, de sa soumission parfaite; à donner à toutes les provinces, par une démar-

(1) Nous continuerons toujours á remettre sous les yeux de nos paroissiens par des lettres imprimées, tout ce qui pourra contribuer á les instruire, et a les éclairer, tandis que le ciel nous en fournira les moiens: duton *encore* nous condamner á être pendu . . . en effigie.

(2) In se reversus dixit: Surgam et ibo ad patrem.

che auſſi honorable, un éxemple frappant qu'elles s'empreſſeroient infailliblement de ſuivre, et qui ſeroit une des plus intéreſſantes époques de Nos Annales, parcequ'il rétabliroit en un inſtant, et pour jamais, le Bon Ordre, le Calme et la Tranquilité dans notre Empire, au moment même ou nos Ennemis le croient déja pour toujours renverſé.

Ah! N.T.C.F., ſi les Etats Généraux agiſſant de bonne foi, et de concert avec un Roi dont les Intentions Bienfaisantes furent ſi clairement marquées dans la Déclaration du 23. juin 1789. qu'il préſenta Luiméme à l'Aſſembleé, n'euſſent éxigé de la Province à la quelle nous appartenons toujours, malgré la diviſion *Bizarre* dont on a fait une Loi Impraticable, que de ſe départir de ſes Privileges ſi Chers a nos Ancêtrs, nous euſſions pu, nous euſſions du, pour le bien de la paix et de l'union dans un Empire dont nous nous trouvions heureux de faire partie, conſentir à ces ſacrifices purement temporels; et nous ſommes fondés à croire que la Loyauté et la Généroſité de la Nobleſſe Bretonne ſe fût manifeſtée avec éclat, dans une circoſtance ou il eût été queſtion de concourir à la Félicité Publique, mais que des *Bretons* qui ſe ſont toujours montrés auſſi zélés Défenſeurs de la Foi Catholique, que Fideles Sujets de leur Roi, cédant aux impulſions menſongeres de Trente Factieux (1) qui avoient réſolu, pour s'enrichir, d'anéantir la France, ſe dégradent et s'aviliſſent aux yeux de toute l'Europe, au point de conſentir et d'adopter des loix évidament deſtructives de la Religion de leurs peres, et de la Monarchie Françoiſe; c'eſt là, N.T.C.F., un de ces Phénomênes qui me paroit de jour en jour plus inconcevable; et je ne puis l'expliquer qu'en m'écriant dans l'amertume de ma douleur. *Que Vos Jugemens, ô Mon Dieu! ſont Incomprêhenſibles.* Quam incomprehenſibilia ſunt Judicia tua, Domine.

Et vous nos Confreres dans le Sacerdoce qui avez déshonoré un titre ſi reſpectable aux yeux du Chrétien Fidele; vous qui trompés d'abord par les diſcours, les propos et les écrits empoiſonnés des ennemis de l'Autel et du Trône, avez cru pouvoir adopter les Principes Impies et Hétérodoxes de la Conſtitution du *Nouveau* Clergé de France; vous que des motifs pure-

(1) Toute la france Scait que toutes les operations de l'aſſembleé ont êté dirigeés par trente députés qui étoient connus dans leur pais, avant l'époque des états, pour des impies: auſſi ont ils eu la bonne part dans la diſtribution des aſſignats.

ment Humains ont pu déterminer à conſerver des places, et a continuer des fonctions que vous ne pouvez exercer *Sans Crime* : Nous que l'Intéret le plus Sordide a décidé, contre le Cris de votre conſcience, à accepter des places qui étoient pour la plupart ſi dignement remplies : Vous qui n'écoutant que la voix des plus Viles paſſions, n'avez pu vous prêter à remplacer les Paſteurs Légitimes, qu'en étouffant dans vos Coeurs tout les ſentimens de Religion et même ceux de l'Honneur et de la Délicateſſe : ah ! De grace, nous vous en conjurons, faites quelques retours ſur vous mêmes. *Redite Prevaricatores ad Cor*. Vous conviendrez, ſi vous voulez être ſinceres, que, depuis le moment fatal où, abandonnés de Dieu, vous avez foulé aux pieds tous les principes de la Foi et de la Morale Evangélique, vous étes ſans ceſſe tourmentés par les plus cuiſants remords, qui ne vous laiſſent pas un ſeul moment de paix et de tranquillité. Vous ne pouvez vous diſſimuler que vous n'enviſagez jamais le malheureux peuple dont, par la plus ſçandaleuſe des perfidies, vous vous êtes attribué la conduite, ſans verſer dans l'intérieur de vos maiſons des larmes de ſang ? que dis-je ? les murs mêmes de ces maiſons vous rappellant ſans ceſſe les légitimes Paſteurs auxquels la piété de nos peres les avoit deſtinées, vous réprochent, à chaque inſtant, vos Sacriléges Uſurpations ; et jamais vous ne vous diſpoſez à prendre le repos de la nuit, ſans craindre d'être enſévelis ſous leurs Ruines . . . . Serez-vous donc toujours aſſès ennemis du ſalut des peuples, aſſès ennemis de votre propre ſalut, et même de votre tranquilité ſur la terre, pour ne pas ſonger ſérieuſement à vous retirer d'un precipice auſſi affreux ? . . . pourriez-vous vous aveugler pour toujours ſur les malheurs irréparables que votre apoſtaſie et votre intruſion renouvellent tous les jours ? . . Combien ne ſe trouve-t-il pas, parmi le peuple au milieu duquel des mains profanes vous ont placé, de perſonnes peu inſtruites, qui, autoriſées de votre Exemple, entraînées peutêtre par vos diſcours perfides, et vos déteſtables exhortations, croient pouvoir ſuivre en ſureté la voie funeſte que vous leur tracez, et qui, mourant dans cet état vraiment affligeant aux yeux de la Foi, ſeront pour jamais la proie des flammes éternelles ? Trouverez-vous, dans votre affreuſe Conſtitution, des moyens de les retirer de l'Enfer où vous les aurez enſevelis ? . . . Eh ! quelles réfléxions accablantes ne vous préſentera pas, à l'heure de la mort, le ſouvenir amer des mal-

heureuſes victimes qu'un entêtement inéxcuſable, une fauſſe honte, ou une crainte déplacée, vous aura déterminé à précipiter dans l'abyſme ? Quelle image épouvantable ne préſenteront pas alors à vos yeux égarés, les Sacriléges innombrables que vous ne ceſſez d'accumuler ? Ah ! Meſſieurs, de grace, pour l'Honneur de la Religion, au nom de vos plus chers intérêts, revenez de votre égarement, *Redite Praevaricatores ad Cor*. Rentrez ſans héſiter, il en eſt encore tems, rentrez dans le ſein de l'Egliſe votre mere, dont vous vous êtes ſi indignement éloignés .... ſeriez-vous arrêtés par la crainte de manquer de reſsources (1) ? Le Pere Celeſte touché de votre repentir, ne le permettra pas ; au ſurplus vous ne devez pas avoir oublié que, quand nous cherchons, de bonne foi, le Royaume de Dieu et ſa juſtice, tout le reſte nous eſt donné comme par ſurcroit. *Quaerite primùm Regnum Dei & juſtitiam ejus, & haec omnia adjicientur vobis* .... Auriez-vous perdu de vue ce que vous avez vous-mêmes tant de fois prêché aux pécheurs que vous vouliez faire rentrer dans les voies du ſalut, avant l'inſtant fatal où vous êtes tombé dans le ſchiſme ; que la Converſion d'un pécheur, et ſurtout d'un pécheur ſcandaleux cauſe plus de joie dans le Ciel que la perſéverance de quatrevingt dixneuf Juſtes ? *Gaudium majus erit in Coelo ſuper uno peccatore poenitentiam agente, quam ſupra nonaginta novem juſtis qui non indigent pœnitentia*. Ne ſentez-vous pas d'ailleurs les avantages inappréciables que la Religion, que l'Egliſe Catholique retirera infailliblement de votre retour aux ſolides et inconteſtables principes qu'elle enſeigne? Les peuples Seront édifiés, Seront touchés, Seront frappes de votre ſolemnelle rétractation. C'eſt vous qui aurés la gloire de leur avoir enfin ouverts les yeux; et ils béniront à jamais le Seigneur de vous avoir inſpirés des ſentimens ſi précieux, et ſi eſſentiels dans ces Circonſtances Vraiment affligeantes.

Il ne nous reſte plus, N. T. C. F., en terminant cette lettre, qu'à vous exhorter à unir vos voeux les plus ardents à ceux qu'adreſſent à Dieu, dans toutes les parties du monde chrétien, tant de Bonnes ames qui feroient volontiers le Sacrifice de leur vie même, ſi le Ciel l'exigeoit d'elles, pour faire ceſſer les maux de la France. Avouons le, N. T. C. F., à notre confuſion :

(1) Quaerite primùm regnum Dei et juſtitiam ejus, & haec omnia adji-

nous avons mérité les malheurs qui nous accablent. Depuis longtems, nous affections insolament de provoquer la Vengeance Divine : depuis longtems, la Religion etoit abandonnée dans notre malheureuse Patrie : la Loi de Dieu y etoit indignement violée : Ses commandemens sacrés n'y étoient plus observés : les jours spécialement consacrés à son service, étoient horriblement profanés : les livres impies et obscoenes, qu'on y avoit laissé répandre avec une profusion aussi Scandaleuse qu'Impolitique, avoient tellement séduit les esprits, et corrompu les coeurs, que nous avions besoin de la plus rude Epreuve, pour nous faire sentir l'excés et la noirceur de nos Egaremens.

Et ne pensez pas, N. T. C. F., qu'en déplorant ici les abominations qui couvroient la surface du Royaume, nous nous croyons exempts de réproches. Ah ! C'est surtout pour punir les prévarications des ministres des autels que le Ciel appésantit son bras Vengeur sur le plus bel Empire du Monde connu ; mais Eclairés de la grace d'enhaut, soutenus par les prieres que vous adresserez en notre faveur, nous espérous, avec le secours du Ciel, pouvoir réparer les fautes que nous avons commises dans les Fonctions du Ministere Auguste et pénible dont nous restons toujours Chargés . . . .Quoique nos iniquités surpassent le nombre des cheveux de nôtre tête, nous avons toujours l'espoir que le Dieu de nos Peres se laissera toucher par la sincerité et l'amertume de notre repentir : et quoiqu'on put dire de la France ce qui est dit dans *la génése* de ceux qui provoquerent les eaux du déluge, que *toute Chair avoit corrompu sa voie*, nous avons l'espoir, et nous vous le disons pour votre consolation, que le Dieu plein de miséricorde qui a encore les yeux ouverts sur l'Empire François, quoique nous l'ayons rebuté par nos iniquités accumulées, ne permettra pas, que dans une circonstance qui feroit triompher l'impiété, le Regne de sa Religion nous soit enlevé, pour le faire passer à des nations qui en profiteroient mieux que nous (1).

Prions-le donc, N. T. C. F., prions-le avec Ferveur, prions-le avec Constance de détourner de dessus nos têtes, un chatiment qui est le comble de tous ceux, qu'un Dieu puisse éxercer contre une Nation Coupable, et joignons à nos prieres l'exercice de toutes les Bonnes oeuvres qui sont encore en notre pouvoir.

(1) Auferetur a vobis regnum Dei et dabitur genti facienti fructus

Intéreſſons dans une cauſe, qui doit nous être ſi chere, le Secours et la Protection puiſſante de la Reine des Cieux (1). Diſons lui avec cette Piété, cette Confiance, que doivent nous inſpirer les Bontés, dont elle a ſi ſouvent fait reſſentir les effets à notre Infortuné Pays. Permettez, Vierge Sainte, que nous ayons recours à Vous dans ces Circonſtances déplorables ou nous nous trouvons. Victimes trop coupables de la juſte Colere d'un Dieu, que nous avons ſi indignement outragé, nous dirigeons nos cris vers Vous: la Rigueur de nos maux, les Dangers qui nous menacent, l'Acharnement de nos ennemis à nous persécuter, doivent vous attendrir. O Divine Marie, vous qui êtes la *Mere de Grace*, la *Mere de Misericorde*, nous refuſeriez-vous Votre Secours contre des ennemis, qui n'en veulent qu'à notre Religion, et à notre Salut?

Du haut du Ciel ou Vous Regnés, pourriez Vous nous oublier, et nous méconnoître? Ah! Vous Vous ſouviendrez, Vous nous montrerez que Vous êtes notre Mere: *monſtra te eſſe Matrem*. La Nature prend plaiſir à réproduire dans les hommes les traits de reſſemblance; ces raports entre le fils et la mere Concourrent à reſſerrer les liens qui les uniſſent. La Grace, ô Incomparable Marie, Seroit elle moins puiſſante que la Nature? Laiſſeriez vous à celle-cy un Privilége ſi glorieux? et puiſque nous Sommes Vos enfants, retracez ennous Votre Image, *monſtra te eſſe Matrem*. Qui pourroit empêcher l'accompliſſement de nos Voeux? Votre Puiſſance eſt Celle de Jeſus-Chriſt; ſon Sang eſt le Vôtre; ſes Graces sont entre Vos Mains; Dépoſitaire de tant de Trésors, donnez nous quelque part à des faveurs qui ne nous fûrent jamais plus néceſſaires; souvenez Vous que, ſi Vous êtes la Reine du Ciel, vous êtes auſſi la Mere des hommes, *monſtra te eſſe Matrem*. Dans tous les tems, vous fûtes le *Réfuge* aſſuré *des Pécheurs*, la puiſſante *Reſſource des Chrétiens*: et puis que le plus juſte de nos Rois (Louis XIII.)

(1) Nous engageons nos paroiſſiens, et ſurtout nos Braves et fideles habitants *de la ſaulſaie*, à ſe réunir dans les égliſes au moment où les *intrus* n'y exercent aucune fonction publique, et ſurtout dam cette chapelle que nous avons réédifié, et qui ſera toujours un monument reſpectable de la piété des Nantois envers la tres Sainte vierge: et d'y adreſſer à dieu leurs prieres les plus ferventes pour le rétabliſſement de l'ordre, et le retour aux vrais principes de la foi dont tant de François aveuglés ont eu le malheur de s'écarter,

Vous a dévoué, par un Voeu Solemnel, sa Personne Sacreé, son Roiaume et ses Sujets, nous osons le dire, ô Vierge trés Compatiſſante, nous avous, en qualité de Francois, un Droit Particulier à votre Protection Puiſſante.

Nous la réclamons aujourd'hui contre les ennemis de la Religion de N. S. J. C. votre fils, contre les Blaſphémateurs de Son Saint Nom, et du Votre, contre les profanateurs de ſes Autels et de Ceux que la Piété de nos Peres vous avoit Conſacrés.

Faites-la reſſentir, ô divine Marie, cette Protection puiſſante au Monarque Religieux que des Bontés oubliées, méconnues, mépriseés, ont réduit au plus dur et au plus indécent Eſclavage; faites qu'aſſis de nouveau Sur le Trône de ſes Ancêtres, il rétabliſſe, dans le Roiaume, le regne de votre fils, et que, comme il doit être, par ſa Souveraineté, le Maitre de ſes ſujets, il en ſoit auſſi plus que jamais l'Amour par ſa bonté, l'Exemple par ſes Vertus, le Pere par ſa Tendreſſe.

Faites-la reſſentir, Cette protection, à une Princeſſe qui a montré, dans les événemens les plus affligeants, autant de Nobleſſe et de Courage, que de Soumiſſion et de Vertu. Faites qu'aiant toujours voulu partager le Sort de ſon Auguſte époux, elle puiſſe inceſſamment en partager auſſi les conſolations, et recevoir avec lui de tous les François l'Hommage de leur amour, et de leur fidélité, le plus pur, et le plus inaltérable.

Faites-la reſſentir, Cette Protection, à ce Jeune Prince, à ce Prince Charmant qui eſt un des plus fermes objets de nos eſpérances: obtenez pour Lui, qu'oubliant toutes les horreurs dont ſon jeune coeur a du etre ſi vivement ému, il apprenne de Bonne heure que la Religion eſt le plus ferme Appui du Trône, et qu'il en devienne un jour le plus zelé Protecteur.

Nous la réclamons auſſi, Cette Protection Puiſſante, pour le Souverain Pontife, ce Digne Succeſſeur de St. Pierre, PIE VI. que le Ciel nous a donné dans ſa Miſéricorde, et qui gouverne l'Egliſe de Dieu avec autant de Lumieres que de Sageſſe. Faites que le Ciel conſerve des Jours ſi Précieux aux Peuples dont il eſt à ſi juſte titre, l'Amour et le Modele. Faites qu'occupé continuellement des moiens de rétablir en France le Regne de J. C. il ait le Bonheur de voir ſes Voeux et les Nôtres accomplis qu'Enfin il Jouiſſe longtems de la récompenſe de ſes Veilles, et de ſes Travaux, par la ſoumiſſion et la docilité avec lesquelles un peuple dont il eſt le Pere, revenu de ſon égarement, recevra ſes Inſtructions, ſes Conſeils, et ſes Exhortations Pa-

Nous la demandons, Encore Vierge Sainte, Cette Protection pour tous nos Légitimes Paſteurs, pour tous les Miniſtres fideles que des furieux et des Impies déchaînés contre la Religion, n'ont Chaſsé de leurs Siéges et de leurs places, que pour conſommer plus ſurement le Déteſtable Projet qu'ils avoient de Pervertir les peuples : faites que, ſupportant avec Patience, et Réſignation l'Exil, l'Indigence, et toutes les Amertumes d'une Vie ſouffrante et agiteé, ils honorent la dignitè de leurs miniſtere, en ſe montrant ſupérieurs à l'Adverſité, afin qu'une conduite ſi édifiante, rétraçant au peuple l'exemple des vertus qu'ils ſont Chargés d'inſpirer, Puiſſe ouvrir les yeux à leurs ennemis les plus acharnés, et faſſe bientôt rappeller Chacun d'eux auprés du troupeau, dont ils méritent plus que jamais la Confiance et la Tendreſſe.

Faites-la reſſentir auſſi Cette, Protection ſans Bornes à ces miniſtres infideles, dont la Conduite inconcevable a ſcandaliſé d'une maniere ſi ſenſible tous les vrais ſerviteurs de Dieu : faites que, reconnoiſſant leur erreur, ils abjurent leurs ſentiments hétérodoxes, et ſe hâtent de rentrer dans le ſein de l'égliſe leur mere qu'ils ont ſi indignement déchiré.

Nous vous la demandons enfin, ô Mere de Miſéricorde, Cette Protection ſi néceſſaire, pour tout le peuple François, afin que déteſtant le malheureux délire où de fauſſes eſpérances d'un Bonheur Paſſager l'avoient plongé, il reconnoiſſe humblement ſon égarement, il gémiſſe devant Dieu des malheurs incalculables dont il a été la uneſte ſource ; et qu'enfin, ne s'occupant déſormais qu'à réparer les pertes que lui ont occaſionné les tems d'Anarchie, il puiſſe mériter, par la Soumiſſion Parfaite aux préceptes de l'Evangile, et aux Loix de l'Etat, les Graces néceſſaires pour s'aſſurer les Biens Solides de l'Eternité.

Daignez auſſi, N. T. C. F., ne pas Nous oublier dans les Prieres que vous adreſſerez au Ciel dans des momens ſi propres à animer votre ferveur. Si jamais nous avons pu mériter un ſouvenir ſi précieux à notre coeur, c'eſt ſurtout lorſque pour prévenir les dangers, les écueils auxquels vous étiez expoſés, nous avons fait les plus grands Sacrifices, pour vous marquer la route que vous aviez à ſuivre, et que nous ne craignons pas d'épuiſer nos foibles reſſources pour vous affermir de plus en plus dans les ſentimens, que votre attachement à la Foi Catholique doit rendre inébranlables. Ce n'eſt point, comme on s'eſt plu à le répandre:

objets plus essentiels ;) ce n'est point la perte de nos biens qui a déterminé notre conduite; Vous êtes aujourdhui trop instruits, pour ne pas sentir que notre assentiment à des principes hétérodoxes, en assurant notre perte éternelle, eût infailliblement entrainé la plûpart d'entre vous dans le plus affreux des précipices; nous ne pouvions donc plus hésiter à suspendre des fonctions, que nous n'eussions pû éxercer sans crime.

Nous vous supplions, *De nouveau*, à prendre pour regle de votre conduite, pendant tout le tems de la Persécution, les principes et les régles établies dans l'instruction de Mgr. l'Evêque de Langres, adoptée par Mgr. l'Evêque de Nantes *Charles Eutrope De la Laurencie*, et de consulter dans vos doutes les *Prêtres fideles* qui sont encore au milieu de vous. Enfin, N. T. C. F., nous avons, en terminant cette lettre, une bien bonne oeuvre à vous proposer. C'est de faire tous vos efforts pour arracher à l'Enfer ceux de vos Parens, de vos Amis, de vos Voisins, que la Mort enleve dans ces circonstances crueiles, en les visitant souvent, et les exhortant par vos avis et vos conseils, à mourir fideles aux principes de la Religion Catholique, Apostolique, et Romaine, dans laquelle le Ciel les avoit fait naitre. C'est ainsi que, dévenant les Apôtres de la Foi, en les prémunissant contre les Perfidies des *Apostats* et des *Intrus* aux mains desquels ils sont abbandonnés, Vous acquererez des Tréfors de Graces, qui attireront sur vous et sur vos familles toutes sortes de Bénédictions dans cette vie, et vous assureront une Couronne Immortelle de Gloire pour l'Eternité.

Ce 15 Octobre 1791

DE LAVILLE

PRIEUR DE STE CROIX DE NANTES.

VA1 150967

P. S. Nous avons confondu dans cette Lettre les atteintes portées à la Religion et à la Monarchie ; parceque c'est l'Affoiblissement de l'Une qui a opéré l'Anéantissement de l'Autre : et on ne pourra jamais Rétablir Celle-ci